Algérie : Kamel Daoud et Aïcha Dahdouh condamnés par contumace à 5 ans de prison ferme dans l’affaire « Houris »

10/11/2026 à 20h15



Le tribunal correctionnel de Fellaoucène, à Oran (Algérie), a condamné mardi 10 novembre l’écrivain franco-algérien Kamel Daoud et la psychiatre Aïcha Dahdouh à cinq ans de prison ferme chacun, par contumace. Le couple, qui réside en France et n’était pas présent à l’audience, écope également d’une amende de 300 000 dinars chacun. La justice algérienne a confirmé les mandats d’arrêt internationaux dans ce dossier. Le parquet avait requis six ans de prison lors de l’audience du 13 octobre.

Au cœur du dossier, la plainte de Saâda Arbane

La procédure découle de la plainte de Saâda Arbane, rescapée d’un massacre pendant la « décennie noire » algérienne. Elle reproche à l’auteur d’avoir repris des éléments de sa vie privée pour construire le personnage d’Aube dans *Houris*, roman récompensé par le prix Goncourt 2024. Les accusations portent

notamment sur une possible divulgation du secret professionnel, la soustraction d'un dossier médical et une atteinte à la vie privée. La psychiatre Aïcha Dahdouh avait suivi la plaignante pendant plusieurs années.

Kamel Daoud conteste avoir exploité l'histoire de Saâda Arbane dans son livre. De son côté, Aïcha Dahdouh assure n'avoir transmis aucun dossier médical ni violé le secret professionnel. Ces dénégations doivent être distinguées du verdict rendu par le tribunal algérien.

Une condamnation distincte de celle d'avril

En avril 2026, Kamel Daoud avait annoncé une première condamnation à trois ans de prison en Algérie, sur le fondement de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. **Le jugement du 10 novembre, qui concerne également Aïcha Dahdouh, est une décision différente, liée aux accusations de la plaignante.**

En France, Kamel Daoud a été relaxé le 8 septembre dans une procédure distincte en diffamation engagée par Saâda Arbane au sujet d'un entretien. Cette relaxe ne tranchait pas les accusations relatives à l'utilisation de son histoire dans le roman ; une autre procédure française reste en cours.

Sources (10 novembre 2026) : Le Figaro ; AFP / TV5Monde ; El Khabar.